

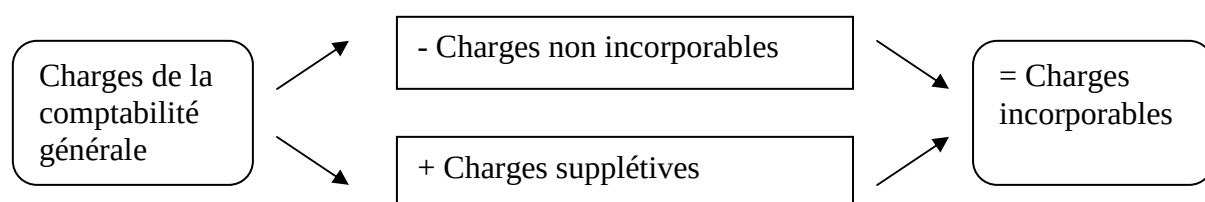


CHAPITRE 2

Les charges incorporées aux coûts

Les données de la comptabilité de gestion sont issues de la comptabilité générale (ou financière). Pour autant, ces données doivent être retraitées : certaines charges concernent plusieurs objets de coût (charges indirectes), d'autres ayant un caractère hors exploitation (charges exceptionnelles principalement).

1. L'identification des charges



11. Les charges non incorporables

Les charges non incorporables sont des charges qui ne concourent pas à l'activité productive de l'entreprise : charges exceptionnelles, charges liées à l'impôt sur les sociétés, participation des salariés, assurance vie des dirigeants, dépenses d'investissements de faible valeur (500 euros).

12. Les charges supplétives

Les charges supplétives sont des charges non enregistrées en comptabilité (compte tenu des règles juridiques et fiscales) mais retenues en comptabilité de gestion.

Il en est ainsi :

- de la rémunération du travail de l'exploitant dans les *entreprises individuelles* : pour des raisons fiscales, la rémunération n'est pas une charge comptable (on parle de prélèvement sur les bénéfices). Attention, dans les entreprises de forme sociétaire, ces rémunérations sont normalement comptabilisées (et donc incorporées aux coûts).
- de la rémunération conventionnelle des capitaux propres nécessaires à l'exploitation : parce que le financement sur fonds propre ne génère pas de charges financières (contrairement à un financement par emprunt), on peut imaginer une charge fictive d'intérêt liée à l'autofinancement.



Application 1 – Charges incorporables



2– Le retraitement des charges incorporables

21. Les charges abonnées

Les charges abonnées sont des charges incorporées progressivement aux coûts au fur et mesure de leur consommation réelle sans attendre la date de leur paiement en comptabilité générale. Exemple : consommation d'eau, d'énergie, assurance

	Facturation au 1 ^{er} janvier											
Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Assurance	3 600 €											
Incorporable	-3 300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €

Abonnement de la charge sur 12 mois

22. Les charges d'usage

Afin de se rapprocher des conditions réelles d'exploitation, les charges d'usage remplacent les dotations aux amortissements constatées en comptabilité générale.

$$\text{Charge d'usage} = \frac{\text{Valeur}_\text{actuelle}}{\text{Durée}_\text{probable}_\text{d'utilisation}}$$

Remarque : depuis les nouvelles normes applicables depuis le 1^{er} janvier 2005, les charges d'usage n'ont plus lieu d'être.

23. Les charges étalées

Les charges étalées remplacent les dotations aux provisions d'exploitation constatées en comptabilité générale.

Exemple : les dotations aux provisions d'exploitation se sont respectivement élevés à

N-4	N-3	N-2	N-1	N
3000	3500	2800	2700	3500

Afin de lisser ces variations dans le temps, l'entreprise décide de procéder à l'étalement de ces charges en remplaçant les dotations par les charges étalées, pour un montant moyen de 3 000 € par an, soit 250 €/mois.

Des différences d'incorporation apparaissent :

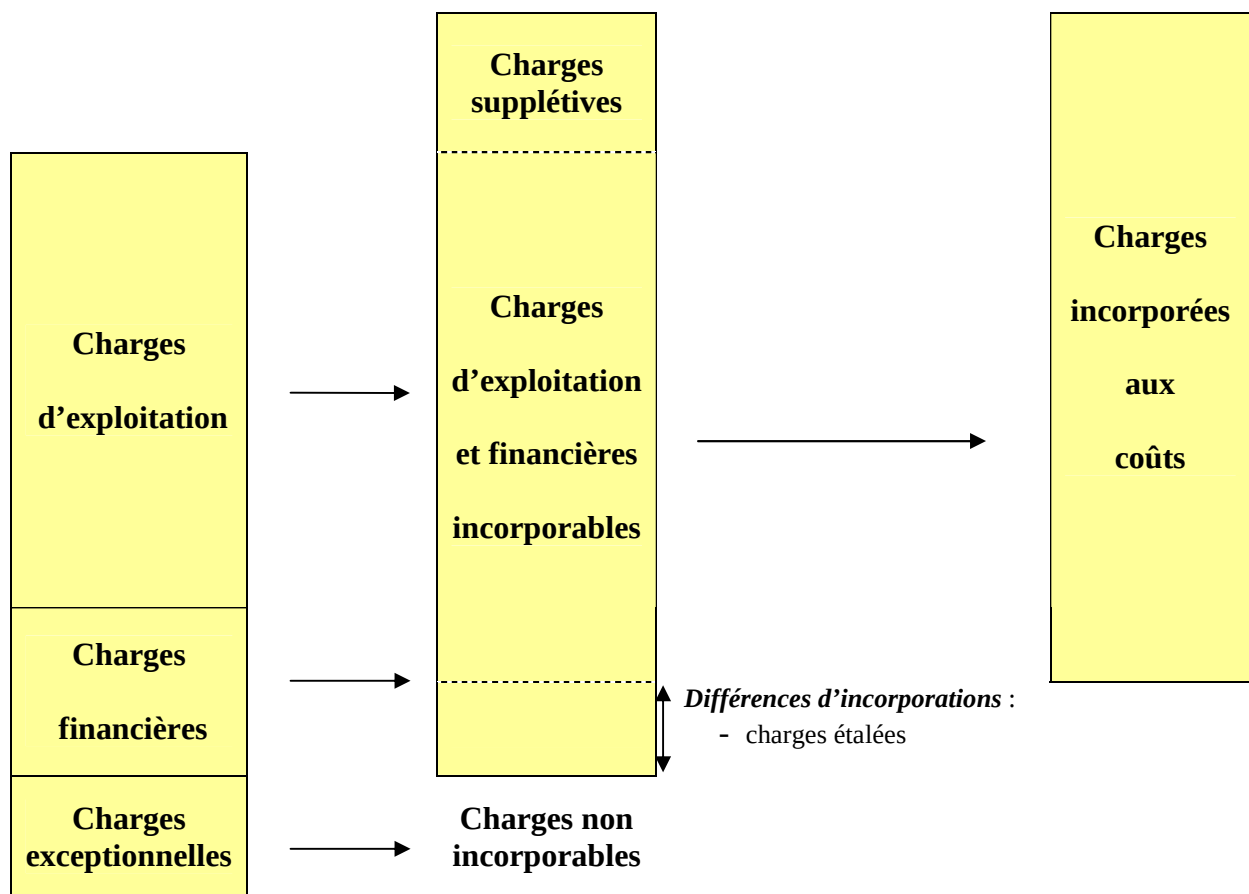
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
	3000 - 3000	3500 - 3000	2800 - 3000	2700 - 3000	3500 - 3000
Différence	0	+ 500	- 200	- 300	+ 500



Application 2 – Charges incorporables et charges supplétives



Synthèse : les charges incorporées en comptabilité de gestion



Charges incorporables = Charges de la comptabilité générale + Charges supplétives – Charges non incorporables

Charges incorporées = Charges incorporables +/- Différences d'incorporation